



CONVENTION  
ENTRE  
**LA VILLE DE ROUEN**  
ET  
**L'ASPTT ROUEN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La Ville de ROUEN**, représentée par Monsieur Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire chargé du Sport, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2013 et de l'arrêté de délégation en date du 22 novembre 2012,

d'une part,

ET :

- L' « ASPTT ROUEN » dont le siège est situé 18 rue de la Maladrerie – 76035 ROUEN Cédex 1, représentée par Monsieur Didier RHEE, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du \_\_\_\_\_ (à compléter par l'association),

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

## I – EXPOSE

L'ASPTT ROUEN, club omnisports qui se mobilise depuis de nombreuses années dans l'organisation de manifestations sportives sur le territoire de la commune, sur les dispositifs de la Ville, souhaite aujourd'hui développer l'activité musculation sur les Hauts de Rouen en collaboration avec les clubs du quartier et procéder à l'aménagement d'une salle. Le coût de l'opération a été estimé à 29.230,10 €.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de Rouen, lors de sa séance du 11 octobre 2013, a décidé d'allouer à l'ASPTT Rouen une subvention de 7.000 €.

## II – CONVENTION

**Article 1<sup>er</sup>.**- La Ville de ROUEN s'engage à verser à l' « ASPTT ROUEN » une subvention maximale de 7.000 € destinée à financer l'aménagement d'une salle de sports, sise Village du Bellay rue Charles Dullin à Rouen

**Article 2.**- Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération, soit 29.230,10 €. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence, au prorata du montant facturé soit 23,9 %.

**Article 3.**- La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, sur production de la facture acquittée.

**Article 4.**- La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire de l' « ASPTT ROUEN

Code banque : 20041  
Code guichet : 01014  
Numéro de compte : 0040357V035  
Clé RIB : 92  
Raison sociale et adresse de la banque : LA BANQUE POSTALE – Centre de Rouen – 76900 ROUEN CEDEX 9

Fait à Rouen, le

P. LE MAIRE de ROUEN  
par délégation,

P. L' « ASPTT ROUEN,

Kader CHEKHEMANI  
Adjoint au Maire

Didier RHEE  
Président